

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

.....

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

.....

Décret n° 2003-35 du 14 Mars 2003

portant nomination du directeur général de l'administration centrale
des postes et télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°98-87 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du
ministère des postes et télécommunications ;

Vu le décret n°98-86 du 25 février 1998 portant attributions et organisation de la
direction générale de l'administration centrale des postes et télécommunications ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18
novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

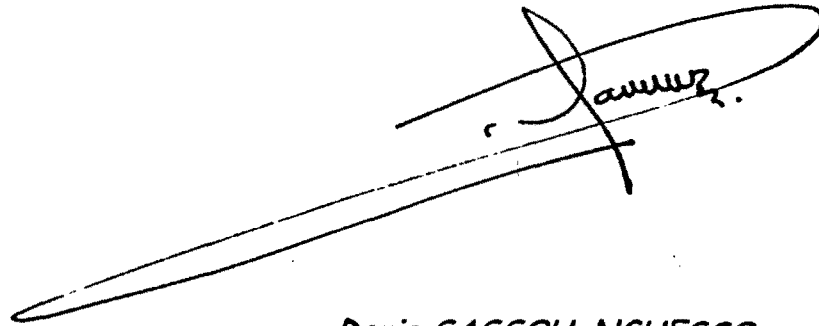
DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean Bosco EBANGUET OBILI est nommé directeur général
de l'administration centrale des postes et télécommunications.

...../.....

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean Bosco EBANGUET OBILI, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Mars 2003

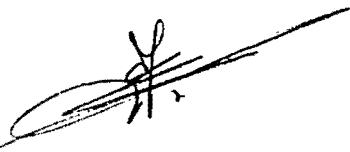
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes.

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des postes et télécommunications,
chargé des nouvelles technologies,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal stroke below it.

Jean DELLO

A handwritten signature in black ink, with a large, circular loop at the top and several vertical strokes below it.

Rigobert Roger ANDELY